INTERFACES EMPIRIQUES DE LA MONDIALISATION AFRICAN JUNCTIONS UNDER THE NEOLIBERAL DEVELOPMENT PARADIGM

Plaidoyer pour des études « subalternes », l'ouvrage inclut, dans la mouvance de l'Association euro-africaine pour l'Anthropologie du Changement social et du Développement (APAD), dans une approche « par le bas », tous les niveaux imbriqués de la remontée « vers le haut ». Il promeut l'analyse rigoureuse des réponses locales à l'injonction néolibérale de mondialisation et à ses processus d'application et présente, sur le mode de recherches empiriques, des problématiques comparables au-delà des situations. Au fil des chapitres pointe le décalage entre, d'une part, la « demande d'État » qui fonde la soumission des populations et, d'autre part, le désengagement de l'État sur lequel s'articulent les lignes de conduites des institutions internationales.

Pursuing the work of the Association euro-africaine pour l'Anthropologie du Changement social et du Développement (APAD), this book is a plea for 'subaltern studies' conducted with the necessary methodological precision, taking a bottom-up approach to link all intervening levels up to the top. It promotes the rigorous empirical analysis of responses to the implementation of locally reinterpreted neo-liberal injunctions, with similar issues emerging at the local interfaces despite the diversity of situations. The chapters bring out the contrast between the 'need for State' that underlies a people's submission and the disengagement of the State as recommended by the Bretton Woods institutions.

Africa TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE

ISBN 978-9-0817-9409-1
9 789081 794091 >

INTERFACES EMPIRIQUES DE LA MONDIALISATION
AFRICAN JUNCTIONS UNDER THE NEOLIBERAL DEVELOPMENT PARADIGM | Danielle de Lame & Jacinthe Mazzocchetti

Africa TERVUREN

Studies in Social Sciences and Humanities
Vol. 173

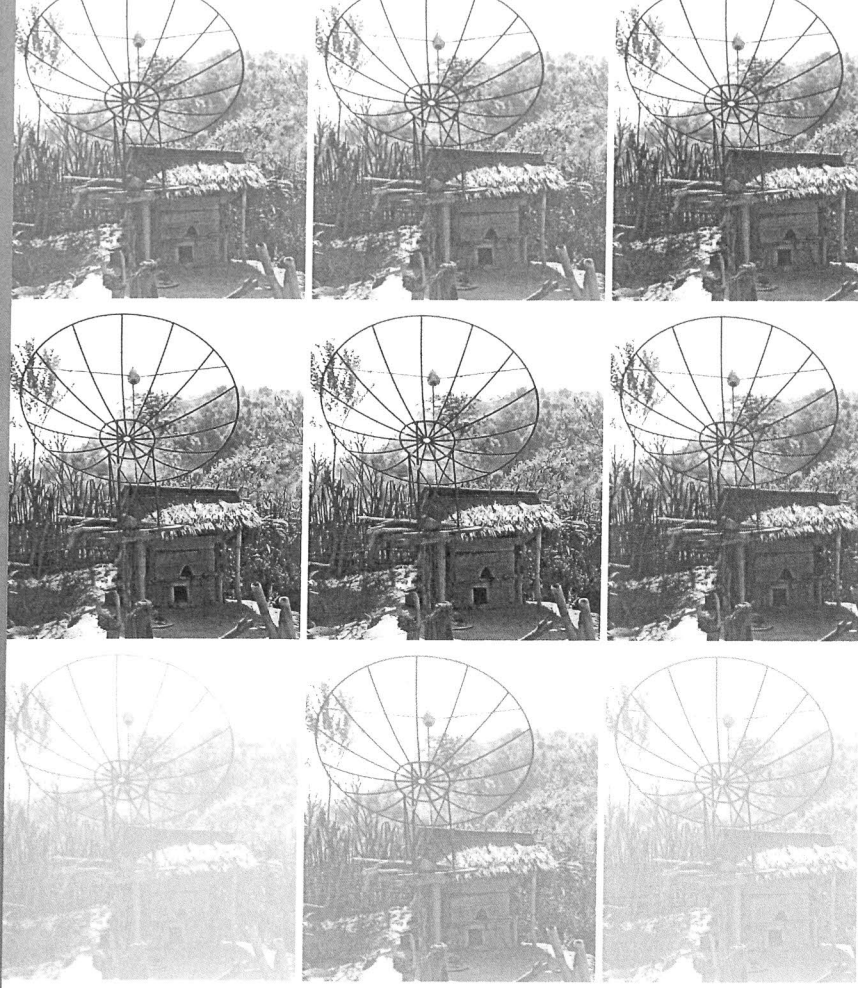

INTERFACES EMPIRIQUES
DE LA MONDIALISATION
AFRICAN JUNCTIONS UNDER THE
NEOLIBERAL DEVELOPMENT PARADIGM

Danielle de Lame & Jacinthe Mazzocchetti (dir.)

ROYAL MUSEUM FOR CENTRAL AFRICA – TERVUREN

Le patrimoine culturel des autres. Conditionnalités, néotraditionalisme et création de l'illicéité au Mali

Cristiana Panella[1]

Au cours des quinze dernières années, et dans le sillage des Programmes d'ajustement structurel, le patrimoine culturel est devenu un élément omniprésent des rapports de coopération. Pour nous limiter à l'Afrique, disons que la création de l'École du Patrimoine africain (EPA), à Porto-Novo, et du Centre for Heritage Development in Africa (CHDA), à Mombasa, témoigne d'une politique capillaire et transversale d'uniformisation de la gestion du patrimoine culturel dans la ligne prônée par l'Unesco, la World Heritage Foundation et l'Istituto Centrale per la Conservazione e il Restauro delle Opere Monumentali (ICCROM)[2], à savoir sur la base d'une connotation matérielle et visuelle du patrimoine. Le principe de visibilité reste le critère majeur de représentativité du « bien culturel », un terme englobant, depuis la Deuxième Guerre mondiale, les « monuments, groupes de bâtiments et les sites d'intérêt esthétique, archéologique, scientifique, ethnologique ou anthropologique » (Kirshenblatt-Gimblett 2004 : 52). Développée dans une logique de reconstruction et de pérennisation des mémoires nationales blessées par la guerre, la conception matérielle du patrimoine s'est ainsi imposée en raison, d'une part, de la nature juridique du concept de bien culturel au regard du droit de propriété (Kirsch 2001)[3] et, d'autre part, de la priorité accordée au patrimoine matériel, en premier lieu architectural, par l'ICOM et l'ICOMOS[4].

---

1. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren. cristiana.panella@africamuseum.be

2. S'agissant d'un institut international, l'appellation d'origine en italien est rarement employée ; la plus courante est celle en anglais : International Organization for Conservation of Cultural Heritage

3. Convention de La Haye (1954), Convention Unesco (1970), Convention Unidroit (1995).

4. L'ICOM (Conseil international des musées) et l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) sont deux organisations internationales non

À partir des années 1980, les injonctions internationales pour une intégration des périphéries aux processus de développement ont poussé la Banque mondiale à s'intéresser plus intensément aux populations rurales (World Bank 2008) et, notamment, à lancer un « *pro-poor tourism* ». Les pays en voie de développement ont, dès lors, présenté le patrimoine culturel comme une source de rentabilité du développement local[5]. La conception matérielle de la mémoire du passé a joué un rôle important dans la création d'un patrimoine national « exportable » dans un processus de réification auquel la marchandisation des objets ethnographiques et archéologiques du pays n'est pas étrangère, et pour cause. En Afrique, le débat sur le développement culturel constitue ce que l'on pourrait qualifier de fond d'investissement sûr. Au Mali, les initiatives de promotion culturelle, dont le « Projet d'appui aux sources de croissance » (PASC), les généreux financements de la Fondation Aga Khan et la multiplication des « banques culturelles » en constituent des exemples notoires. Ainsi, les quatre banques culturelles nées au Mali entre 1997 et 2006 s'inscrivent dans la politique d'appui au micro-crédit financée par la Banque mondiale (Keita *et al.* 2005). Celles-ci prévoient l'octroi de micro-crédits individuels ou collectifs, à condition que les paysans apportent des objets ethnographiques ou archéologiques appartenant à leur famille et qu'ils puissent fournir des renseignements sur l'histoire de ceux-ci. Les objets sont par la suite exposés dans un petit musée sis dans les locaux de la Banque et ils peuvent être temporairement repris par les propriétaires à l'occasion de cérémonies ou de commémorations familiales.

Dans cet article, je ne propose pas, toutefois, une relecture du concept de patrimoine de l'Unesco. Maintes réflexions et critiques déjà formulées à ce sujet (Nas 2002 ; Kirshenblatt-Gimblett 2004 ; Loulanski 2006 ; Breidenbach & Nyíri 2007) ont souligné le monopole des principes de matérialité et de conservation dans la détermination du concept de patrimoine culturel et de la réification des faits culturels. Mon but est, plutôt, d'éclairer les coulisses de la transformation des objets en biens culturels, en montrant le poids du marché de l'art et des critères d'évaluation des organisations internationales dans la démarche de patrimonialisation de la culture matérielle au Mali. J'analyse, en particulier, le lien entre culture et marché

gouvernementales relevant de l'Unesco engagées dans la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel.

5. Le thème du développement culturel a caractérisé bon nombre des communications présentées au récent colloque Mémoire africaine en péril. Pillages et restitutions du patrimoine culturel et anthropologique africain, organisé par la Société suisse d'Études africaines (Genève, 15-16 septembre 2011). http://au.unige.ch/memoireafricaine/

à travers le cas de la surenchère marchande sur une série d'objets archéologiques connus comme « terres cuites Djenné » dans le cadre de la politique d'intégration nationale malienne.

Au milieu des années 1970, le marché de l'art sponsorisa un échantillon de terres cuites anthropomorphes issues de fouilles informelles des régions de Ségou et de Djenné. Cette trentaine de pièces ne constituait que la pointe de l'iceberg d'un rouage qui, dans les dix années suivantes, achemina des milliers de terres cuites vers l'Europe et les États-Unis. La décontextualisation des « terres cuites Djenné », provenant à plus de 90 % de fouilles non autorisées, ouvrit la route au façonnage d'un enrobage historique et formel correspondant aux deux principaux critères du marché de l'art, l'identification ethnique et l'intemporalité, deux propriétés contradictoires à première vue seulement et qui répondaient, à la fois, aux diktats de la classification chère à l'esprit de collection et à un exotisme apprivoisé. L'enrobage médiatique qui accompagna les « terres cuites Djenné » en Europe transforma ces « objets trouvés » en patrimoine culturel national à haute valeur marchande et en emblèmes de la lutte contre le « génocide culturel » qu'est le commerce illégal d'objets d'art[6]. Depuis la fin des années 1990, les objets archéologiques maliens, en particulier les statuettes du Delta intérieur du Niger, n'ont plus la cote sur le marché. Les démarches internationales de répression du commerce des objets archéologiques maliens et, dans une moindre mesure, les séances du théâtre itinérant de sensibilisation des populations locales envers le patrimoine culturel (Bedaux & Rowlands 2001) ont contribué à ce résultat. Ce changement de stratégie venant du marché semblerait avoir été bien assimilé dans les milieux de la recherche, des musées et des médias. Au milieu des années 1990, la perte de cote marchande à la suite des restrictions de la législation internationale a transformé les terres cuites du Delta intérieur en un sujet dépassé car tous les éléments qui les avaient portées vingt ans durant (histoires de vie des marchands-collectionneurs, datations, photographies patinées, articles de presse, comptes rendus d'expositions, débat sur le « vrai » et le « faux ») vinrent à manquer. S'agissant d'objets décontextualisés et manquant aussi d'informations de terrain sur l'organisation sociale des fouilleurs villageois et sur les réseaux d'écoulement locaux, les « terres cuites Djenné » ont discrètement cessé d'exister.

Mon analyse sera double. D'une part, je montrerai que la criminalisation du commerce de terres cuites est liée à la création du phénomène « Djenné », produit d'une synergie entre, d'un côté, la politique culturelle liée aux PAS et, de l'autre, le discours sur le marché de l'art. Bien que, dans la rhétorique

6. Pour une analyse de la démarche marchande de construction de l'objet « Djenné », voir Panella 2012.

sur le patrimoine culturel, le marché international soit présenté comme cause structurelle du trafic d'objets archéologiques, c'est ce marché qui a constitué, en réalité, la raison d'être de la valorisation esthétique et culturelle des « terres cuites Djenné ». D'autre part, je montrerai que l'intégration de ces objets dans l'héritage national malien prend son sens dans le processus de démocratisation de l'après-mars 1991[7] et dans la nouvelle vague du « développement culturel » (Diop & Benoist éd. 2007). En partageant les réflexions de Ferguson sur culture et imitation (Ferguson 2006), j'affirme que l'essor de la tradition « Djenné » et la médiatisation de la lutte contre le pillage de biens culturels ne constituent pas des exemples d'imitation ou de résistance culturelles, mais s'inscrivent dans la recherche par l'État malien d'une assise internationale relevant du ralliement à une « hiérarchie mondialisée de valeurs » (Schramm 2000) esthétiques et marchandes, qui confirme le statut de bon élève auprès des bailleurs de fonds.

1. Valeur marchande, institutionnalisation de la culture et essor de l'illicéité

La démarche essentialiste de l'Unesco apparaît comme un élément de garantie non négociable d'une approche déontologique du patrimoine culturel. Un bref aperçu des séquences de l'étatisation de la culture au Mali permettra d'éclairer la démarche de ralliement de l'État à la hiérarchie mondialisée de valeurs. La politique culturelle malienne est largement tributaire des processus de patrimonialisation de la culture matérielle lancée par la Convention de l'Unesco de 1970[8] dont la première étape fut la labellisation des objets archéologiques et ethnographiques en « biens culturels » à travers une démarche systématique d'inventoriage et de classement. En 1973, l'Unesco proposa l'établissement, à grande échelle, d'inventaires nationaux de biens culturels dans le but de dresser des listes de « trésors nationaux[9] ». Dans le cas du Mali, la république socialiste de Modibo Keita se montra peu soucieuse de la sauvegarde de la culture matérielle et plutôt orientée vers la promotion des festivals et de l'oralité (Arnoldi 2006). Il est indéniable que le président Keita fit de l'histoire orale précoloniale l'un des piliers de

7. Le 26 mars 1991, le général Moussa Traoré, qui imposait un régime dictatorial depuis 1968, fut déposé par l'armée à la suite d'émeutes violentes à Bamako et dans les principales villes du pays, au cours du mois de mars 1991.
8. Unesco. « Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ». Paris : novembre 1970.
9. Unesco. « Comité d'experts chargés d'étudier la question des risques encourus par les œuvres d'art ». Bruxelles : 19-22 novembre 1973.

la propagande nationaliste prônée par l'US-RDA[10] à travers l'incitation à une plus vaste consommation culturelle[11]. Cependant, malgré l'attention portée à l'oralité, la culture matérielle était considérée comme l'un des vecteurs des cultures du terroir. Dès lors, le vol d'objets communautaires était envisagé comme une atteinte à la mémoire du village et à la politique d'autosuffisance prônée par la Première République. Dans ce cadre se développa une lecture idéologique des commerces frontaliers qui considérait comme contrebande toute importation provenant de l'extérieur des frontières maliennes. À titre d'exemple, en 1962, de nombreux antiquaires de Bamako se plaignirent auprès d'un membre du gouvernement de l'excessive sévérité des conditions de livraison des permis de prospection[12]. En 1968, un antiquaire de la ville fut plusieurs fois interpellé lors des cérémonies du Sigui[13], étant soupçonné d'avoir subtilisé des objets rituels en pays dogon[14]. Cependant, entre 1960 et 1976, la seule ordonnance concernant l'exportation du patrimoine culturel fut l'ordonnance n° 52 du 3 octobre 1969[15]. Le nomadisme du siège du Musée national et la mauvaise gestion de ses collections entre les années 1960 et 1970 (Sylla 2007)[16] reflétaient la réalité d'une politique culturelle précaire et sans timonier.

La construction du *pedigree* « Djenné », engagée par le marché de l'art, influença fortement la sélection des objets maliens susceptibles de devenir patrimoine culturel[17]. Sans oublier le fait que des terres cuites provenant du Delta intérieur du Niger faisaient déjà partie de collections privées avant

10. Le parti de l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA) fut créé, au Soudan français (Mali), en 1946, en opposition au Parti progressiste soudanais (PPS), lié à l'Administration française.
11. La citation vient de Samou Camara.
12. Communication personnelle d'un antiquaire de Bamako Coura (quartier historique de la ville de Bamako) 1997.
13. Les cérémonies du Sigui commémorent la révélation de la parole aux hommes ainsi que les funérailles du premier ancêtre. Elles ont lieu au pays dogon tous les soixante ans et s'achèvent sur un cycle de sept ans. À signaler, le film ethnographique Les Fêtes du Sigui, tourné par Jean Rouch entre 1967 et 1974.
14. Communication personnelle de l'antiquaire en question, Bamako Coura, 1997.
15. Unesco. « Comité d'experts chargés d'étudier la question des risques encourus par les œuvres d'art ». Bruxelles : 19-22 novembre 1973. Art. 15 : 62. Une copie de l'ordonnance de 1969 me fut donnée par un antiquaire de Bamako Coura en 1997.
16. Des informations réservées sur l'état d'abandon des collections du musée au début des années 1970 m'ont été données à Bamako, en septembre 1997, par un ancien fonctionnaire du musée qui a voulu garder l'anonymat.
17. Je propose ici une brève synthèse de plusieurs analyses déjà consacrées à la construction du label « Djenné » par le marché de l'art (Panella 1995, inédit ; 2004 ; 2012 sous presse).

les années 1950 (Barlet 1949 ; Szumowsky 1955)[18], on peut dater le début du commerce des « Djenné » à la deuxième moitié des années 1960. Proposées aux États-Unis depuis 1967, ces terres cuites furent exposées pour la première fois à Detroit en 1972, à l'occasion d'une exposition monographique de terres cuites subsahariennes, où elles furent cataloguées sous la mention : « terracottas of unrecovered history[19] ». À partir de 1975, la mention « terres cuites Djenné » remplaça vite, dans les revues spécialisées, celle de « Undeterminated culture, Mali » (Hersey 1973 : 40). La référence bibliographique[20] et la mention de la datation achevèrent cette première phase de la construction du *pedigree* « Djenné ».

Au cours de la même période, à Bamako, une série d'évènements officiels préparèrent l'inauguration du nouveau Musée national et d'une politique culturelle qui ne semble pas relever seulement d'une empreinte nationaliste, comme Mary Jo Arnoldi l'envisage (Arnoldi 2006), mais plutôt d'une démarche progressive de ralliement aux critères de valeur des bailleurs de fonds. Un premier inventaire des collections du Musée national du Mali, datant de 1975, révéla que des 13 816 objets collectés entre 1951 et 1955, le Musée n'en détenait que 1500 (Panella 1995, inédit ; 2002)[21]. Le problème du vol d'objets soulevé à l'occasion de ce premier inventaire constitua l'arrière-plan des thèmes débattus lors des « Journées d'études sur les Musées au Mali » de 1976. Les Journées marquèrent la création de la Direction nationale des Arts et de la Culture (DNAC)[22], dont l'un des buts déclarés (art. 2) était « de protéger et sauvegarder le patrimoine culturel [...] et de rendre accessible au plus grand nombre l'héritage du passé et la création

18. Des spécimens de terres cuites provenant du Delta intérieur du Niger furent publiés dans des revues scientifiques dès les années 1930 ; cependant, leur circulation se limita au milieu restreint des fonctionnaires coloniaux et de quelques fonctionnaires de musées européens (Panella 1995, inédit).
19. *African Arts*, 1972, VI (1) : 40.
20. Le premier élément paraît en 1977, à l'occasion d'une vente chez Drouot-Rive Gauche ; le second, même siège, au cours de la vente du 14 décembre 1976 (pièce n° 52). Il est ici question de : « région de Djenné » (n° 50-51-53) et d'« art de Kaniana-Djenné, confluent du Niger et de la rivière Bani ». La référence bibliographique se déclinait ainsi : « reproduit dans *Arts d'Afrique noire*, 28, p. 15 » ; ou bien, pour une statue Dogon : « *African Arts*. November 1988, XII (1) : 49. For two similar statues in the Ginsberg Collection, see *Arts d'Afrique noire*, 25, 1978 : 6 [...] ».
21. Unesco. « Commission intergouvernementale pour la promotion de la restitution du patrimoine culturel à ses pays d'origine ou pour sa restitution en cas d'appropriation illicite (2e session, Paris). Rapport expérimental du projet d'inventaire du patrimoine culturel du Mali ».
22. Ordonnance n° 76-10/CMLN du 29 janvier 1976.

nouvelle de la Culture[23] ». Cette soi-disant « création nouvelle » se traduisit par le démarrage d'une politique de classement des objets ethnographiques et archéologiques, désormais appelés « biens mobiliers ». Ce terme suppose une conception des objets répondant à un système classificatoire horizontal (création de typologies de biens culturels) et vertical (concept de « chef-d'œuvre ») adoptée aussi bien par le marché de l'art que par les organisations de sauvegarde du patrimoine culturel[24]. Cependant, au Mali, l'application des directives de l'Unesco ne fut pas aisée. Deux enquêtes de sensibilisation sur le patrimoine culturel, menées en 1978 et 1979, se butèrent à l'impréparation des administrations locales et au désintérêt des populations. Un rapport de l'Unesco établit qu'aucun des projets avancés au cours des « Journées » de 1976 n'avait été entamé[25]. En 1980, l'Unesco publia les résultats d'une enquête menée par l'ICOM au Bangladesh, dans les Samoa occidentales et au Mali, enquête qui confirma l'impossibilité de disposer d'un inventaire cohérent des collections du Musée national de Bamako[26]. Il est, tout de même, indéniable que la démarche de classement et d'inventoriage des collections du Musée national entamée au milieu des années 1970 renforça l'entité juridique des « biens culturels nationaux » et marqua le début de la lutte contre le pillage en définissant l'illicéité du commerce d'objets archéologiques. La lettre circulaire de 1982 portant sur l'interdiction des fouilles informelles[27] fut un premier pas vers les lois de 1985 et 1986[28].

23. Souligné par l'auteur. Le texte de l'ordonnance est reproduit dans le mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie de Seydou Ouattara (Ouattara 2006, inédit).
24. Au cours des « Journées », une série de projets furent présentés concernant « la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, la réglementation du commerce d'objets d'art et d'objets ethnographiques, le Statut du Club des Amis du Musée, le Statut de l'Association des Antiquaires ».
25. Unesco. « Journées d'Études sur le Musée du Mali, Bamako, 17-18 novembre 1976 ». In « Projet expérimental d'inventaire des biens culturels ». Paris : le 14 août 1981 (7-9).
26. Unesco. « Preliminary study of three national situations in regards to the return of cultural property to its country of origin ». ICOM. « Ad Hoc Committee for the Return of Cultural Property ». Paris : le 14 mars 1980.
27. Lettre circulaire n° 18/UDPM-CEC du 21 décembre 1982 signée par le secrétaire général de l'UDPM Moussa Traoré.
28. Loi n° 85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 concernant la protection et la promotion du patrimoine culturel national ; décret n° 275/PG-RM du 4 novembre 1985 portant sur la réglementation des fouilles archéologiques ; loi n° 86-61/AN-RM du 26 juillet 1986 portant sur la profession de négociant en biens culturels ; décret n° 999/PG-RM du 19 septembre 1986 portant sur la commercialisation des biens culturels.

L'inauguration des nouveaux locaux du Musée national du Mali précédée, en 1981, par le deuxième inventaire de ses collections[29], constitua une étape importante de la centralisation de la gestion du patrimoine culturel malien. L'inventaire de 1981 suivit d'un an l'exposition de terres cuites de la collection du comte Baudouin de Grunne à Louvain-la-Neuve (de Grunne 1980) et la publication de la première monographie des fouilles archéologiques à Djenné-Djeno par Susan Keech-McIntosh et Roderick McIntosh (McIntosh & Keech-McIntosh 1980). Qui plus est, l'année 1980 marqua aussi le passage définitif de la mention « terre cuite du Mali » à celle de « statuette de Djenné » dans les catalogues de vente (Panella 2002 : 15). En 1980, un inventaire de 421 sites historiques fut dressé et la ville de Djenné accueillit la première conférence sur le patrimoine culturel. Au cours des années suivantes, la patrimonialisation des « terres cuites Djenné » et, parallèlement, la création de leur *pedigree*, furent accélérées à la suite des publications des travaux de Bernard de Grunne dans les catalogues de ventes[30] et des nombreuses interventions des McIntosh au sujet du site de Djenné-Djeno et de la lutte contre les fouilles clandestines (McIntosh & Keech-McIntosh 1983 ; 1986 ; Keech-McIntosh 1995 ; Schmidt & McIntosh 1996). Finalement, l'exposition de Louvain-la-Neuve et les fouilles à Djenné-Djeno, deux mondes parallèles relevant de deux perspectives éthiques apparemment opposées, devinrent les deux principaux facteurs de promotion des terres cuites du Delta intérieur du Niger en tant que patrimoine national.

2. Aide au développement, patrimoine culturel et construction de l'histoire nationale

Au début des années 1990, un troisième élément de conditionnalité, après la politique de l'Unesco et le marché de l'art, modela et orienta la rhétorique du patrimoine culturel au Mali. Après le constat d'échec des PAS[31] des années 1980 fondés sur une perspective économique du développement, les stratégies d'intervention en Afrique par rapport à la relation modernité/développement politique aboutirent à la priorité de la politique sur l'économique et à la théorisation de la « bonne gouvernance », en contrepoint à la « mauvaise gouvernance » qui aurait alimenté la corruption des États africains et déterminé la faillite des PAS (Abrahamsen 2000). La priorité fut donc donnée au développement participatif (Hackenberg 2002) à travers la création d'une masse critique rurale sensibilisée au thème du patrimoine culturel[32]. En 1994, la Banque mondiale érigea le patrimoine culturel en élément de développement incontournable en Afrique subsaharienne[33] et, au cours de la même année, l'Unesco lança la « Décennie mondiale du développement culturel[34] ». Quelques années plus tard, l'écho de ces directives orienta aussi le lancement par l'Unesco des « patrimoines immatériels » : « *The objective of this selection* – écrit Annemiek Leclaire – *is to make people aware of this type of heritage, and to convince governments to take protective measures* » (Leclaire 2003).

29. À propos du démarrage du nouveau Musée national, voir « Bamako. Mali. Naissance d'un Musée », *Unesco Museum* XXXIII (1), 1981.
30. Après 1987, les notices des catalogues de ventes et les textes des catalogues des expositions devinrent de plus en plus détaillés et s'alimentèrent d'extraits de la thèse de Bernard de Grunne, soutenue à Yale au courant de cette même année (de Grunne 1987). Le 20 novembre 1991, le siège londonien de Sotheby's met aux enchères une terre cuite zoomorphe, datée par le Daybreak Nuclear of Medical Systems d'entre 950 et 1380 ap. J.-C. « Fieldwork in Mali (de Grunne 1987) has established that terracotta figures both in human and animal form, represent both religious and semi-divine beings and were worshipped in special sanctuaries [...]. » Estimée entre 250 000 et 350 000 $, la pièce sera vendue à 275 000 $.
31. « Programmes d'ajustement structurel ».

La diffusion du «réaménagement des préférences » de la Banque mondiale suivit les filières politiques de l'après-mars 1991. Au lendemain de la déposition du général Moussa Traoré, le 26 mars 1991, le Mali entama un processus de démocratisation qui se voulait en rupture avec le monopartisme des deux régimes précédents[35]. Après quatorze mois de transition assurée par l'Armée[36], le président Alpha Oumar Konaré s'engagea dans son premier quinquennat (1992-1997) en promouvant une enveloppe politique à haute visibilité internationale. En réponse aux émeutes de mars 1991[37], la

32. Au Mali, ces premières démarches ont abouti, par le biais des Missions culturelles, à la création des premières « cellules de sauvegarde » villageoises (Panella 1995, inédit), au théâtre itinérant de sensibilisation sur le pillage d'objets (Bedaux & Rowlands 2001) et à la création des « banques culturelles » (Gueye 2002 ; Keita 2007 ; Keita *et al.* 2005).
33. Banque mondiale 1994. « La conservation du patrimoine culturel dans le processus de développement ». *Findings* (Région Afrique) 11 (février 1994).
34. Ce programme prévoyait cinq volets d'action : dimension culturelle du développement, culture et durabilité, culture, tourisme et développement, pluralisme culturel et investissement dans la culture.
35. Il s'agit de la république socialiste de Modibo Keita (1960-1968) et du régime de Moussa Traoré (1968-1991).
36. Le lieutenant-colonel « ATT » (Amadou Toumani Touré), qui arrêta Moussa Traoré lors du renversement du 26 mars 1991, a été président de la République jusqu'au 22 mars 2012, date du coup d'État par des jeunes cadres de l'Armée. Les motifs allégués de ce putch sont l'opposition à la politique de médiation du gouvernement par rapport au conflit touareg, le manque d'équipement des militaires envoyés dans les régions du Nord et la corruption des hauts gradés de l'Armée malienne, alimentée, selon les putchistes, par le pouvoir en place. Ce chapitre a été rédigé avant ces événements.
37. Pour un aperçu sur les enjeux politiques des évènements de mars 1991, voir Lange 1999.

solidarité interethnique et le renforcement de la société civile acquirent une place de taille dans la politique de promotion de la « paix sociale ». Le rôle joué par les étudiants et leurs mères dans les évènements qui précédèrent le renversement de Moussa Traoré ouvrit la route à une médiatisation de la société civile malienne[38], à travers l'intégration sociale des femmes et des jeunes. La politique de la paix sociale se trouva encore renforcée par la résolution, même fragile (Klute 1995), du conflit touareg vieux de plusieurs décennies, (temporairement) enterré, le 27 mars 1996, lors de la cérémonie de la Flamme de la Paix[39]. La volonté d'accéder à une visibilité internationale à travers cette politique consensuelle chère aux bailleurs de fonds se matérialise de façon évidente dans la Matrice d'actions du *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* (CSLP[40] 2007-2009), diffusée par le ministère des Finances malien : « L'identité culturelle et l'unité nationale sont préservées » ; « des manifestations culturelles pour la promotion de la diversité des expressions culturelles, de la paix et de la stabilité sont organisées ».

La cérémonie de la Flamme de la Paix constitua un élément fort de propagande politique visant à l'homogénéisation des composantes ethniques du pays. Dans ce cadre, la réification de l'histoire des empires soudanais représenta une étape du processus d'intégration nationale à travers la construction d'une histoire nationale dans le sillage de la représentation des empires véhiculée par l'historiographie européenne et par la longue tradition des recherches archéologiques dans le Delta intérieur du Niger (Bedaux *et al.* 1978 ; McIntosh & Keech-McIntosh 1980 ; Bedaux, Polet, Sanogo & Schmidt 2005). Pekka Masonen a proposé une déconstruction magistrale de l'historiographie européenne des empires soudanais en montrant que celle-ci relève de l'intérêt des géographes de la fin du XVIII[e] siècle pour l'histoire de la côte occidentale avant l'arrivée des Portugais (Masonen 2000). Sur une carte allemande éditée par la maison Homann Heirs, en 1743, et, illustrant l'Afrique au nord de l'équateur, la région mandingue de l'empire du Mali apparaît comme une *isola felix* entourée du désert (Virga 2007).

38. J'emploie ce terme tel qu'il a été utilisé dans la propagande politique malienne, tout en partageant les réserves de beaucoup quant à sa véritable représentativité des dynamiques de participation populaire dans les pays en voie de développement.
39. Durant cérémonie, qui se déroula à Tombouctou, trois mille armes ont été détruites; un monument a été érigé au même emplacement en souvenir de cet événement. L'occupation, fin mars/début avril 2012, des principales villes du Nord du pays : Tombouctou, Gao, Kidal, par des groupes armés, en particulier le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et le mouvement islamiste Ançar Eddine, a montré les limites de la politique nationale et de la coopération technique et militaire internationale dans la gestion des régions sahariennes et sahéliennes.
40. http://www.unpei.org/PDF/Mali-CSLP.pdf

L'historiographie du commerce de l'or au sud du Sahara, inaugurée par les chroniques des sources arabes (Cuoq 1975) et renforcée par la célèbre illustration du « rex Melli » de l'Atlas Catalan (1475), contribua largement à forger l'image d'un continent encore maître de son destin en raison des richesses dues au commerce transsaharien[41].

Contrairement au régime socialiste, qui voyait dans la propagande des empires le refus du joug colonial et de l'influence culturelle européenne, la 3[e] République du président Alpha Oumar Konaré (1992-2002) a pris à son compte l'historiographie européenne des empires parmi les outils de construction de la paix sociale prônée dans le cadre de la démocratisation. L'exploitation des datations dans la politique d'homogénéisation de la mémoire sociale révèle l'ambiguïté de l'appropriation identitaire de ces *objets trouvés* et le rapport, à la fois conflictuel et symbiotique, entre marché de l'art et politique culturelle au Mali. Alors que le marché a sélectionné une fourchette chronologique qui confirmât la contemporanéité des terres cuites et l'âge d'or de l'empire du Mali, l'État malien a exploité ces datations ciblées pour insérer les terres cuites « Djenné » dans le patrimoine mobilier hérité des grands empires, créant ainsi un lien matériel entre présent et passé[42]. Cette démarche se refléta aussi, quant à elle, dans l'essor des monuments urbains (Arnoldi 2003) et dans l'institution des Journées du Patrimoine.

Des datations à la thermoluminescence, fort contestées[43], effectuées en grand nombre au cours des années 1980 et 1990, établirent une fourchette temporelle officielle qui s'étend, dans la plupart des cas, entre le XII[e] et le XV[e] siècle après J.-C., soit à la période centrale de l'empire du Mali connu du grand public averti. Cette démarche semble avoir fait des adeptes. Une récente notice présente ainsi quatre terres cuites « Djenné » faisant partie de la riche collection de Menil : « *These works date from the 12th to 15th centuries, the period of the trans-Saharan trading empire of Mali* » (Van Dyke 2007 : 40). En réalité, le label « Djenné » cache une typologie d'objets très variés, issus d'époques qui s'échelonnent, dans la plupart des cas, du XIV[e] au XVII[e] siècle, et de contextes au sujet desquels les informations archéo-

41. Pour une synthèse de l'histoire du commerce de l'or au sud du Sahara, voir Devisse 1993.
42. Au sujet du rôle des intellectuels maliens dans la construction du passé au Mali, voir Rowlands 2002.
43. Des nouvelles méthodes de datation des statuettes anciennes du Mali, en cours d'élaboration,ont été présentées par Marc Ghysels et Kristina van Dicke au colloque triennal de la Mande Studies Association, en 2008. J'ai avancé ailleurs quelques réserves sur cette communication (Panella 2011).

logiques demeurent, jusqu'à aujourd'hui, limitées (McIntosh & Keech-McIntosh 1980 ; Keech-McIntosh 1995 ; Bedaux, Polet, Sanogo & Schmidt 2005 ; Arazi 2005). La séquence de terres cuites publiées dans *Arts d'Afrique noire*, entre 1980 et 1989, montre que la datation représenta, au cours des années 1980, un enjeu essentiel du processus de patrimonialisation des terres cuites « Djenné ». Dans le cas d'une terre cuite appartenant au musée Barbier-Mueller, la datation proposée se situe dans une fourchette temporelle assez large : XII^e-XVI^e siècle (*Arts d'Afrique noire* 48 [hiver 1983]) ; un deuxième cas propose : XII^e-XV^e siècle (*ibid.* [été 1986]) ; un troisième cas : XIII^e-XV^e siècle » (*ibid.* [été 1980]) ; des sept autres terres cuites, quatre sont datées du XV^e siècle (*ibid.* [printemps 1981 ; été 1981 ; printemps 1983 ; hiver 1988]) ; une, du XIV^e siècle ; une autre, du XII^e siècle (*ibid.* [hiver 1981]), et une dernière, « *circa* 1250 » (Panella 2004, 2012.)

L'inscription, en 1988, de la ville de Djenné dans la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a cristallisé l'attention des médias et des organisations internationales sur le Delta intérieur du Niger. « Djenné » est ainsi devenu un label d'authenticité qui n'a fait qu'appuyer la fétichisation du Delta intérieur du Niger opérée par la surenchère du marché de l'art au cours des années 1980. Loin des revendications d'indépendance culturelle de la Première République socialiste (1960-1968), la construction d'une mémoire sociale « Djenné » entamée par l'État malien afin de revendiquer les terres cuites comme éléments de l'histoire officielle des grands empires précoloniaux, évolue, en réalité, dans l'historiographie et l'archéologie coloniales qui ont érigé le Delta intérieur du Niger en trope de l'exotisme lié au commerce transsaharien. Cependant, au niveau de l'appropriation culturelle locale, dans les années 1990, les terres cuites « Djenné » sont restées des éléments étrangers à la mémoire locale du passé. Dans son analyse des dynamiques de revendication du passé au Mali et au Cameroun, Michael Rowlands souligne que l'Unesco et l'ICOM ont mis l'accent sur la sauvegarde des cultures locales « menacées » par l'homogénéisation des cultures. Ainsi, au cours des années 1990, la revendication du passé par les populations locales a été encouragée à travers une vague de mesures législatives concernant le retour des biens illégalement exportés (Rowlands 2005). Rowlands constate que les promoteurs internationaux des campagnes de sensibilisation des populations rurales vers le patrimoine culturel n'auraient, toutefois, pas pris en compte les conflits déterminés par cette réappropriation du passé au niveau des politiques locales (Rowlands 2005 : 275). Cependant, dans le cas des terres cuites « Djenné », label incontesté de la lutte contre le pillage de biens culturels, les retombées des démarches de sensibilisation au niveau local furent, au cours des années 1990, faibles. Les premières activités de sensibilisation des villageois organisées, entre 1994 et 1996, par la Mission culturelle de Djenné étaient sporadiques, faute de moyens et de personnel. De

bonnes relations de confiance aboutirent à des résultats positifs ; le cas de la première cellule de sauvegarde du village de Senossa animée par Nohoun Bozo en témoigne (Panella 1995, inédit). Cependant, dans le cas d'autres villages de l'ancien Cercle de Djenné, tel Madiama, les séances de sensibilisation des villageois n'eurent pas d'impact sur la poursuite des fouilles et l'écoulement des terres cuites sur les marchés locaux[44]. Des raisons économiques expliquent les fouilles des sites anciens par les paysans. Dans un Mali contemporain à 80 % musulman, l'interdiction de fouilles visant des objets pré-islamiques a d'autant moins d'impact[45].

Dans le cas des « Djenné », le hiatus entre période de production et d'usage et temps réel illustre bien le concept de *virtualité* développé par van Binsbergen (1998) : « *[...] we may speak of virtuality when, in cases involving cultural material from a distant provenance in space or time or both, signification is not achieved through tautological, self-contained, reference to the local, so that such material is not incorporated and domesticated within a local cultural construct, and no meaningful contemporary symbolic connection can be established between these alien contents and other aspects of the local society and culture* » (van Binsbergen 1998 : 878).

Conclusion

Le cas des terres cuites « Djenné » montre que la construction du patrimoine culturel malien relève d'une négociation économique et culturelle gérée par le marché de l'art et par les bailleurs de fonds. Le Musée national du Mali, principal référent du pays dans la lutte contre le pillage de biens culturels, est considéré comme un cas réussi de « bonne gouvernance » culturelle et reflète le rôle privilégié du Mali, deuxième partenaire en Afrique de la Coopération au Développement de l'Union européenne, à l'issue de la démocratisation de 1992. Ainsi, la lutte contre le pillage d'objets d'art devient le volet mondialisé du développement culturel *politiquement correct*. Cependant, en dépit du fait que le binôme patrimoine culturel/développement local fait la une du discours public et de la politique de coopération culturelle, les modalités d'application de la gestion du patrimoine semblent se limiter à une démarche « de recettes et de projets » (Copans 1993 : 18). L'approche muséologique continue de privilégier, comme des cas récents le montrent (Simeone 2007), l'énumération des activités de pro-

44. Communication personnelle de Samba Thiam, ancien directeur adjoint de la Mission culturelle de Djenné (Djenné, avril 1995).

45. L'islamisation dans le Delta intérieur du Niger, en particulier dans la zone de Dia, a commencé au XI^e siècle. Cependant, elle ne s'est ancrée qu'au début du XIX^e siècle, sous le régime de la Diina imposé par Cheikou Ahamadou (Bedaux, Arazi & Schmidt 2005).

motion du patrimoine, tout en véhiculant, en arrière-plan, le principe de non-négociabilité des critères de définition du patrimoine établis par les organisations internationales. L'absence d'une démarche ethnographique méticuleuse des tenants et aboutissants de la gestion sociale et politique du patrimoine culturel assure ainsi le maintien d'un débat non contradictoire. Cette démarche consensuelle et sans contraste opacifie la présence de mécanismes de conditionnalité communs à d'autres démarches essentialistes gérées par les élites, telle la promotion des Droits de l'Homme (Englund 2006).

Finalement, le parcours de patrimonialisation des « Djenné » montre que l'État malien a opté pour une représentation quelque peu schizophrène du patrimoine qu'il définit à travers les critères de valeur du marché de l'art tout en cherchant à s'en démarquer, se cantonnant sur le terrain de la légalité. L'évolution du commerce des « Djenné » et les étapes de la construction du *pedigree* témoignent que le marché de l'art, pointé comme la cause première du trafic d'objets, fut, en réalité, le vecteur de référence pour la valorisation esthétique et marchande de ces terres cuites. Une autre démarche contradictoire réside dans la promotion de la diversité culturelle, lancée par l'Unesco[46] et insérée dans les atouts du développement culturel local de l'après-décentralisation. La sélection arbitraire de l'iconographie « Djenné », à partir d'un échantillon réduit de pièces référencées, a homogénéisé la riche production du Delta intérieur du Niger et dévalorisé la production en terre cuite d'autres régions du pays. Pour ne citer que quelques exemples, les terres cuites dogon devenues, par ailleurs, très rares sur le marché, ont été englouties sous la dénomination universelle de « terre cuite Djenné ». Les terres cuites sénoufo et bobo n'ont eu de marges de visibilité qu'après la baisse du marché des « Djenné », au cours de la deuxième moitié des années 1990. Dans cette démarche sélective, entamée par le marché de l'art et les organisations internationales et soutenue par le gouvernement malien, les terres cuites « Djenné » se révèlent être, en contradiction avec la promotion de la diversité culturelle, de purs produits de la standardisation des critères de sélection des cultures. Vingt ans durant, en l'absence d'études archéologiques approfondies, surtout dans les régions méridionales du pays, les « terres cuites de Djenné » jouèrent le paradoxe de servir de porte-drapeau à la fois de la politique nationale de sauvegarde du patrimoine culturel et de l'esthétique élitaire du marché de l'art. La dénonciation du pillage, au cours des années 1990, et l'aura élitaire véhiculée par le marché qui a donné une raison d'être à ces objets décontextualisés en Occident, ne constituaient que les deux faces de la même médaille.

46. La « Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle » fut adoptée à Paris, le 2 novembre 2001.

Bibliographie

Abrahamsen, R. 2000. *Disciplining Democracy. Development Discourse and Good Governance in Africa.* London-New York : Zed Books.

Arazi, N. 2005. « Tracing History in Dia, in the Inland Niger Delta of Mali. Archaeology, Oral Traditions and Written Sources. » Ph.D. Dissertation, Institute of Archaeology, University College London.

Arnoldi, M. J. 2003. « Symbolically Inscribing the City. Public Monuments in Mali, 1995-2002 ». *African Arts* 36 (2) : 56-65.

Arnoldi, M. J. 2006. « Youth Festivals and Museums: The Cultural Politics of Public Memory in Postcolonial Mali ». *Africa Today* 63 : 55-76.

Barlet, P. 1949. « Jarres funéraires au Soudan ». *Notes africaines* 44 : 107-108.

Bebbington, A. 2007. « Social Movements and the Politization of Chronic Poverty ». *Development and Change* 38 (5) : 793-818.

Bedaux, R. M. A., Constandse-Westermann, T. S., Hacquebord, L., Lange, A. G. & van der Waals, J. D. 1978. « Recherches archéologiques dans le Delta intérieur du Niger ». *Palaeohistoria* 20 : 91-220.

Bedaux, R.M.A. & M. Rowlands 2001. « The future of Mali's past », *Antiquity*, 75 : 872-876.

Bedaux, R., Arazi, N. & Schmidt, A. 2005. « Le contexte humain ». In *Recherches archéologiques à Dia dans le Delta intérieur du Niger (Mali) : bilan des saisons de fouilles 1998-2003*, Bedaux, R., Polet, J., Sanogo, K. & Schmidt, A. (éd.). Leiden, « Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde ». Leiden : CNWS Publications, pp. 10-25.

Bedaux, R., Polet, J., Sanogo, K. & Schmidt, A. (éd.). 2005. *Recherches archéologiques à Dia dans le Delta intérieur du Niger (Mali) : bilan des saisons de fouilles 1998-2003.* Leiden, « Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde ». Leiden : CNWS Publications.

Breidenbach, J. & Nyíri, P. 2007. « 'Our Common Heritage'. New Tourist Nations, Post 'Socialist' Pedagogy, and Globalization of Nature ». *Current Anthropology* 48 (2) : 322-330.

Buchli, V. 2004. *Material Culture: Critical Concepts in the Social Sciences.* London : Routledge.

Copans, J. 1993. « Intellectuels visibles et intellectuels invisibles ». *Politique africaine* 53 : 7-25.

Cuoq, J. M. 1975. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e^ au XVI^e^ siècle (Bilad Al-Sudan).* Paris : CNRS.

de Grunne, B. 1980. *Terres cuites anciennes de l'Ouest africain.* Louvain-la-Neuve : Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Louvain 22.

de Grunne, B. 1987. « Divine Gestures and Earthly Gods. A study of the Ancient Terracotta Statuary from the Inland Niger Delta in Mali. » Ph.D. Dissertation, Yale University.

Devisse, J. 1993. « L'or ». In *Vallées du Niger.* Paris : Éditions de la Réunion des Musées nationaux, pp. 344-357.

Diop, M.-C. & Benoist, J. (éd.). 2007. *L'Afrique des associations. Entre culture et développement.* Dakar-Paris : Crepos-Karthala.

Englund, H. 2006. *Prisoners of Freedom. Human Rights and the African Poor.* London : University of California Press.

Ferguson, J. 2006. *Global Shadows. Africa in the Neoliberal World Order.* Durham-London : Duke University Press.

Gueye, M. 2002. « Rapport d'évaluation de la Banque culturelle de Fombori (Mali) ». http://www.worldbank.org/wbi/banque culturelle/documents/evaluations/rapport_eval_dec2002.pdf.

Hackenberg, R. 2002. « Closing the Gap Between Anthropology and Public Policy: The Route Through Cultural Heritage Development ». *Human Organisation* 61 (3) : 288-298.

Hersey, I. 1973. « Les expositions. Terres cuites sub-sahariennes ». *Arts d'Afrique noire* 6 : 39-40.

Interpol. 1974. « Vol de biens culturels : un rapport soumis par le Secrétariat général de l'Interpol à la 42e session de l'Assemblée générale de l'Unesco (2-9 octobre 1973) ». *Museum* 26 (1).

Jong (de), F. & Rowlands, R. (éd.). 2008. *Reclaming Heritage. Alternative Imaginaries of Memory in West Africa.* London : UCL Institute of Archaeology Publications (LCP).

Keech McIntosh, S. (éd.) 1995. *Excavations at Jenné-Jeno, Hambarketolo, and Kaniana (Inland Niger Delta, Mali).* The 1981 Season. Anthropology 20. Berkeley, Los Angeles, London : University of California Press.

Keita, D. *et al.* 2005. *Guide de la Banque culturelle.* Bamako : brochure, 43 p.

Kirsch, S. 2001 (with CA comments). « Lost Worlds: Environmental Disaster, 'Culture Loss', and the Law ». *Current Anthropology* 42 (2) : 167-198.

Kirshenblatt-Gimblett. 2004. « Intangible Heritage as Metacultural Production ». *Museum International* 56 (1-2) : 52-64.

Klute, G. 1995. « Hostilités et alliance. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali ». *Cahiers d'Études africaines* XXXV (137) : 55-71.

Lange, M.-F. 1999. « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien ». *Autrepart* 10 : 117-134.

Leclaire, A. 2003. « Unesco proclaims new intangible masterpieces ». *Current Affairs* (déc.).

Loulanski, T. 2006. « Revising the Concept for Cultural Heritage: The Argument for A Functional Approach ». *International Journal of Cultural Property* 13 : 207-233.

Masonen, P. 2000. *The Negroland revisited. Discovery and Invention of the Sudanese Middle Ages.* Helsinki: Academia Scientiarum Fennica.

McIntosh, R. J. 1992. « From Traditional Art to the Archaeology of Form in the Middle Niger ». In *Dall'Archeologia all'arte tradizionale Africana*, Pezzoli (éd.). Milano : Centro di Studi in Archeologia Africana, pp. 145-151.

McIntosh, R. J. & Keech-McIntosh, S. K. 1980. *Prehistoric Investigations in the Region of Jenne, Mali.* Oxford BAR : « Cambridge Monographs in African Archaeology », Number 2.

McIntosh, R. J. & Keech-McIntosh, S. K. 1983. « Jenné-Jeno. Cité sans citadelle ». *La Recherche* 148 : 1272-1275.

McIntosh, R. J. & Keech-McIntosh, S. K. 1986. « Dilettantisme et pillage : trafic illicite d'objets d'art ancien du Mali ». *Museum* XXXVIII (1) : 49-57.

Nas, P. 2002. « Masterpieces of oral and intangible culture. Reflections on the Unesco World Heritage List ». *Current Anthropology* 43 (1) : 139-148.

Ouattara, S. 2006. « Patrimoine culturel et développement local au pays Dogon : l'expérience de la Mission culturelle de Bandiagara 1994-2004 ». Université de Bamako : annexes, inédit, 65 p.

Panella, C. 1995. « Les terres cuites anthropomorphes dites "de Djenné". Considérations d'éthique et d'esthétique. » Mémoire de DEA en Histoire de l'Art, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (UFR 03), 169 p.

Panella, C. 2002. *Les terres cuites de la discorde. Déterrement et écoulement des terres cuites anthropomorphes du Mali. Les réseaux locaux.* Leiden : CNWS.

Panella, C. 2004. « La vera storia delle terrecotte di Djenné. Montaggio e ricomposizione di materiali da capolavoro ». *Africa. Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente* Roma LIX (1) : 106-124.

Panella, C. 2011. « 'The Social Life of (Plundered) Things'. Les contraintes du 'donner à voir' ». In *Halte au pillage ! Le patrimoine archéologique en péril, du détecteur de métaux au huaquero*, Compagnon, G. (éd.). Arles : Errance, pp. 391-407.

Panella, C. 2012. « Étoiles filantes. La parabole des terres cuites anthropomorphes du Delta intérieur du Niger (Mali) : années 1940-1990 ». In *Histoire de l'art et création dans les sociétés « traditionnelles ». Une perception ethnocentrique de l'objet d'art ?*, Dupuis, A. & Ivanoff, J. (éd.). Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 79-102.

Rowlands, M. 2002. « Cultural Heritage and the Role of Traditional Intellectuals in Mali and Cameroon ». Communication présentée à l'African Studies Centre, Leiden, 28 mars, 10 p.
http : //asc.leidenuniv.nl/pdf/paper27032002.pdf

Rowlands, M. 2005. « Value and the cultural transmission of things ». In *Commodification. Things, Agency, and Identities (The Social Life of Things Revisited)*, van Binsbergen & Geschiere (éd.). Münster : LIT Verlag, pp. 267-281.

Schmidt, P.R. & R.J. McIntosh (éds.) 1996. *Plundering Africa's Past*, Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press.

Schramm, K. 2000. « The politics of dance. Changing representations of the nation in Ghana ». *Afrika Spectrum* 35 (3) : 339-358.

Simeone, G. G. 2007. « Quels musées pour le Mali ? Enjeux et perspectives de la décentralisation ». In *Afrique : musées et patrimoines. Pour quels publics ?*, Bouttiaux (éd.). Tervuren-Paris : MRAC-Culture Lab Éditions-Karthala, pp. 129-139.

Szumowsky, F. K. 1955. « Fouilles à Kami dans la région de Mopti ». *Notes africaines* 67 : 65-69.

Sylla, A. 2007. « Le Musée national du Mali et les collections qu'il renferme ont une histoire ». In *Afrique : Musées et patrimoines pour quels publics ?*, Bouttiaux (éd.). Tervuren-Paris : MRAC-Culture Lab Éditions-Karthala, pp. 79-85.

van Binsbergen, W. M. J. 1998. « Globalization and Virtuality: Analytical Problems Posed by the Contemporary Transformation of African

Societies ». In *Globalization and Identity: Dialectics of Flow and Closure*, Meyer & Geschiere (éd.). Oxford : Blackwell, pp. 273-303.

Van Dyke, K. 2007. « The Menil Collection, Houston, Texas ». *African Arts* LX (3) : 36-49.

Virga, V. (and the Library of Congress). 2007. *Cartographia. Mapping Civilizations*, New York-Boston-London : Little, Brown & Company.

World Bank. 2008. World Development Report 2008. Agriculture for Development, 386 p. http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/WDR_00_book.pdf